

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération numéro 6  
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD durant la présentation de la délibération n°5  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Jean-Pierre CERVANTES  
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2024

16

**CITE EDUCATIVE : Renouvellement du label d'excellence "Cité Éducative" d'Avignon.**  
**Mme HADDAOUI**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Les Cités Éducatives concernent les enfants dès 3 ans et les jeunes jusqu'à 25 ans pour des prises en charge éducatives avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Cette mobilisation couvre l'intégralité du parcours de la naissance à l'insertion professionnelle. L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin au travers de trois grands piliers :

1. **conforter le rôle de l'école** : là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être attractive et rayonnante sur son environnement.
2. **promouvoir la continuité éducative** : la continuité éducative doit être organisée autour de l'École, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire,
3. **ouvrir le champ des possibles** : L'un des enjeux majeurs de la "Cité éducative" est d'aider les enfants et plus particulièrement les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation, en multipliant les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

L'ambition des Cités Éducatives est de mieux coordonner et de mettre en synergie les dispositifs existants, tout en fédérant tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire : État, collectivités locales, associations et habitants.

La Cité Éducative permet de baliser les parcours, de valoriser l'expertise des enseignants, et de renouveler les dynamiques déjà à l'œuvre sur le territoire pour créer un véritable terreau de la réussite éducative locale.

Consciente des enjeux éducatifs et de leur impact décisif pour permettre aux jeunes des quartiers prioritaires d'avoir le droit de choisir leur avenir, sans distinction géographique, sociale, économique ou culturelle et déjà fortement mobilisée à travers les actions qu'elle

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

porte directement, comme les activités périscolaires, le développement des bases de loisirs, les activités éducatives (mon école, artiste à l'école, ...) ou encore le Conseil Municipal des Enfants, la ville d'Avignon a souhaité, dès 2019, porter une candidature pour la labellisation «Cité Éducative» en lien étroit avec la Préfecture et l'Éducation Nationale. Avignon a été retenu, parmi les 80 premiers territoires français labélisés pour la période 2020-2023.

La ville d'Avignon, la préfecture de Vaucluse et la direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Vaucluse ont confirmé leur volonté commune de poursuivre leur engagement collectif pour le renouvellement du label de la Cité éducative d'Avignon.

Après une phase d'évaluation réalisée par une structure externe et compte tenu de la qualité des réalisations et actions conduites, le 22 mars 2024, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), coordinateur national des cités éducatives, a **renouvelé notre labélisation d'excellence** pour la période 2025-2027.

La Cité éducative d'Avignon, l'une des plus grandes de France, bénéficie désormais aux enfants et parents de 29 écoles maternelles et élémentaires et 5 collèges des quartiers Broquetons, Sainte Catherine, Monclar, Champfleury, Rocade Sud, Barbière, Croix des Oiseaux, Pont des Deux Eaux, Reine Jeanne, Saint Jean, Grange d'Orel et Saint Chamand.

Soucieuse de répondre aux nouveaux besoins de ces enfants et de leurs parents, l'alliance éducative que conduit la Ville avec la Préfecture et l'Éducation nationale, a réuni les acteurs de la Cité Éducative, associations, parents d'élèves, directeurs et chefs d'établissements des établissements scolaires pour déterminer en toute concertation, les enjeux prioritaires de la cité éducative d'Avignon.

5 thématiques ont été retenues pour irriguer l'action de la cité éducative d'Avignon entre 2025 et 2027 :

### **1. Parentalité et climat scolaire**

Objectifs : Favoriser la réussite de tous les enfants, en développant des relations de confiance et de coopération entre les familles, l'école et les autres acteurs de l'éducation en mobilisant les parents et particulièrement ceux les plus éloignés du fait scolaire.

### **2. Socialisation précoce, accueil et accompagnement des familles**

Objectifs : Mutualisation des compétences, soutien à la parentalité des jeunes enfants en vue de mieux les accompagner sur la voie de socialisation (vie collective) des enfants de moins de 3 ans.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu l'inscription de la commune comme territoire éligible pour le programme des Cités Éducatives,  
Vu la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
Vu La Loi de finances initiale pour 2024 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances,  
Vu La Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,  
Vu la Charte de la laïcité à l'École annexée à la circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 relative à la charte de la laïcité à l'École,  
Vu la Circulaire n°6057-SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,  
Vu la circulaire de rentrée 2021 du 23 juin 2021 du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,  
Vu l'instruction du Gouvernement du 9 novembre 2023 relative au renouvellement du label des Cités éducatives  
Vu le courrier de demande du renouvellement du label en date du 13 décembre 2023 signé par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, le préfet du département de Vaucluse et le maire de la commune d'Avignon ,  
Vu la délibération du conseil municipal du 26 juin 2019, qui engage la commune dans le programme des cités éducatives,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **PREND ACTE** de la labellisation «Cités éducatives 2025-2027» de la ville d'Avignon pour les quartiers : quartiers Broquetons, Sainte Catherine, Monclar, Champfleury, Rocade Sud, Barbière, Croix des Oiseaux, Pont des Deux Eaux, Reine Jeanne, Saint Jean, Grange d'Orel et Saint Chamand;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

### **3. Co-éducation, apprentissage de la gestion des différents temps scolaires et péri scolaires**

Objectifs : Favoriser le lien parents - enfants - professionnel de l'éducation afin d'accompagner au mieux la complémentarité scolaire, veiller à la coordination des dispositifs, impliquer les étudiants et les jeunes (INSPE, SNU, ...). Réarticuler les temps de pause méridienne, les accueils du matin et du soir et le temps périscolaire.

### **4. Prévention du décrochage scolaire**

Objectifs : Éviter, évaluer et combattre les risques liés à l'environnement scolaire, mise en place d'actions partenariales liées à l'exclusion temporaire des collégiens, actions partenariales au niveau des enfants et des familles.

### **5. Ouverture sur les mondes**

Objectifs : Favoriser la découverte ou la redécouverte de l'environnement et des différentes formes de cultures en s'appuyant notamment sur une démarche inductive, mise en place et utilisation d'actions innovantes et partenariales en recherche de l'excellence.

Par ailleurs, l'ensemble des initiatives et actions de ces thématiques doit intégrer une démarche inclusive assurant ainsi de bénéficier à tous les enfants y compris ceux ayant des besoins spécifiques.

Ainsi, la Cité éducative d'Avignon n'est pas un dispositif mais bien une démarche systémique et globale qui marque, depuis 2019, un nouveau cap des politiques éducatives à l'échelle du territoire désormais prolongé jusqu'en 2027. C'est un changement de paradigme qui invite chacun à sortir de son cadre de référence, à faire évoluer ses pratiques institutionnelles et professionnelles, non plus en silo comme trop souvent dans les politiques publiques traditionnelles.

L'ambition de cette « nouvelle alliance éducative » est de constituer un écosystème éducatif coopératif à l'échelle du territoire en accueillant désormais des co-financeurs thématiques par action : CAF et MSA dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale votée récemment), Agglomération dans le cadre du contrat de ville ou d'autres partenaires publics ou privés (associations, fondations, entreprises, ...).

Le cœur du système s'articule autour des actions, en cours d'élaboration collective partenariale, qui seront financées à parts égales entre l'Etat (ANCT / Education nationale) et la Ville pour un montant global pluriannuel de près de 650 000 € sur la période 2025-2027.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ADOPTE



Pour le Maire  
Par délégation  
Le 1er Adjoint  
M. Claude NAHOUM

Le Secrétaire de Séance  
Mme Martine CLAVEL

PARVENU A LA PREFECTURE LE  
ACTE PUBLIE LE 12 DEC. 2024

11 DEC. 2024



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :